



COMMUNICATION AUX MEDIAS

FOOTBALL

LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS) SAISI PAR LA FÉDÉRATION TUNISIENNE DE FOOTBALL

Lausanne, le 19 février 2015 – La Fédération Tunisienne de Football (FTF) a déposé un appel au Tribunal Arbitral du Sport (TAS) contre une décision du Comité Exécutif de la Confédération Africaine de Football (CAF) remettant en question la participation de la FTF à l'édition 2017 de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN).

Le 31 janvier 2015, la Tunisie a perdu le quart de finale de la CAN 2015 contre la Guinée Equatoriale. La fin du match a été marquée par des incidents sur le terrain au cours desquels certains agissements dirigés contre l'arbitre du match et les dirigeants de la CAF ont été relevés. Le 2 février 2015, le Jury Disciplinaire de la CAF a rendu une décision condamnant notamment la FTF à payer une amende de USD 50'000 et lui enjoignant d'envoyer une lettre d'excuse à la CAF. Dans une décision du 6 février 2015, le Comité Exécutif de la CAF a entériné la suspension du Président de la FTF, M. Wadie Jary, prononcée par la Commission d'Organisation de la CAN, et a fixé un délai au 31 mars 2015 à la FTF pour se conformer aux directives de la CAF, faute de quoi le Comité Exécutif de la CAF disqualifierait l'équipe nationale de la Tunisie de la Coupe d'Afrique des Nations 2017.

La déclaration d'appel de la FTF est accompagnée d'une requête d'effet suspensif. Une procédure d'arbitrage a été ouverte et est menée conformément au Code de l'arbitrage en matière de sport. Le TAS ne donnera pas d'autres précisions pour le moment.